COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves.

Pouvoirs : M. THOREL Pascal ayant donné pouvoir à RUMEAU Aurélie,
Mme TOMASI Guylaine ayant donné pouvoir à BORGNE Véronique.

Monsieur Yves DELOZIERE a été élu secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2023.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES LE 24 SEPTEMBRE 2023.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

A l'issue du vote :
Les 3 délégués titulaires élus sont :
- Monsieur Baptiste de Fresse de Monval,
- Madame Aurélie Rumeau,
- Madame Véronique Borgne.

Les 3 suppléants élus sont :
- Madame Isabelle Mazany,
- Madame Sylvie Piault,
- Monsieur Nicolas Cattiaux.

III – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une demande de piste cyclable a été formulée par une habitante de la commune, reliant le hameau de Bourmont et Ressons-Sur-Matz : cette question est à poser à la Communauté de Communes. Il n'est pas sûr que cet investissement coûteux soit très utile puisque ce tronçon de route est peu fréquenté par les voitures et donc peut être utilisé par les cyclistes.

- ✓ Installation de 4 récupérateurs d'eau de pluie autour des bâtiments communaux : cette demande est approuvée par le conseil municipal.

- ✓ Véhicule auto-partage : l'étude avance, le montant de subvention pourrait s'élever à 80% des dépenses la première année, puis devenir dégressif les années suivantes.
  Une question se pose : pourquoi ne pas prendre une voiture en location ? Monsieur le maire indique qu'une voiture louée ne permet pas l'obtention de subventions.

- ✓ SIRS : les statuts permettant au SIRS de construire une nouvelle cantine ont été adoptés à l'unanimité (Antheuil-Portes ne s'étant pas prononcée dans les délais est réputée avoir voté favorablement).

- ✓ Mare de Bourmont : pas de nouvelles de l'entreprise qui doit couper les arbres. Une autre entreprise pourrait être contactée si le prestataire prévu ne répond pas rapidement.

Séance levée à : 19 h 30

Le secrétaire de séance,
Monsieur Yves Delozière

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Mareuil-sur-Matz
60490